

DU MOINS AU MIEUX DISANT...

C'est à l'aune de la bonne organisation de la commande publique que l'on jugera rapidement de la mise en place cohérente de la Métropole Aix Marseille Provence.

L'esprit de la loi est de créer une organisation territoriale à la bonne échelle et compatible aux usages de la population. Les relations fructueuses entre les institutions politiques et le tissu économique à travers la commande publique seront donc l'un des premiers marqueurs de la réussite.

La Métropole est une opportunité historique. Elle doit permettre d'engager une vraie simplification des appels d'offres en réduisant les déclarations et formalités diverses souvent redondantes et inutiles. Finissons-en aussi avec la question des délais de paiement à rallonge qui ne doivent plus aboutir à des dépôts de bilan sous prétexte de reports de commandes ou autre interprétations fallacieuses des textes. Fixons enfin un plafond des marchés réaliste et laissons aux TPE PME un espace d'intervention à leur échelle.

Si l'on veut une métropole qui ne casse pas la relation de proximité, qui soit proche des citoyens, qui soit ancrée sur son territoire et non une technos-structure hors sol et froide alors faisons en sorte de maintenir ce contact avec le terrain et la réalité de la vie.

Le monde économique et le monde politique doivent œuvrer de concert au développement de ce territoire grâce à la construction métropolitaine. La commande publique en est un des outils opérationnels, rendons-la ensemble vertueuse, éclairée et équitable.

Johan BENCIVENGA,
Président de l'UPE 13

Commande publique : Quelle nouvelle donne avec la Métropole ?

La réduction de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales (3,7 milliards en 2015) combinée à l'augmentation régulière constatée des dépenses de fonctionnement ont impacté à la baisse depuis plusieurs années les montants de la commande publique.

Pour les PME ces marchés ont baissé de plus d'un milliard d'euros en France. Idem pour les grandes entreprises selon l'OEAP* qui ont malgré tout pu maintenir leur niveau d'intervention à près de 32 milliards d'euros par an contre 18 milliards pour les PME. Ces chiffres se confirment aussi proportionnellement au niveau régional.

Les PME qui sont déjà pénalisées par la complexité juridique de plus en plus accrue des appels d'offres publics craignent légitimement que la massification inéluctable des marchés au niveau de la métropole les écarte des centres de décisions et les exclut de fait par le dimensionnement des appels d'offres. Nombreuses sont les entreprises qui s'inquiètent aussi de l'allongement des délais de paiement que va entraîner la nouvelle organisation territoriale.

Enfin la nécessaire simplification des procédures devient une priorité si l'on ne veut pas systématiquement écartier de ces dispositifs l'essentiel du tissu économique local composé à plus de 92% d'entreprises de moins de 10 salariés.

* OEAP observatoire économique de l'achat public

PAROLES D'ENTREPRENEURS

D'AIX-MARSEILLE PROVENCE



Serge Muscat
SRM Consultants
Bouc-bel-Air

“ En raison de la rareté de l'argent public la notion de mieux disant n'existe plus, c'est toujours le moins-disant qui l'emporte. En fait c'est la commande sans les sous ! ”



Isabelle Longchamp
GTI Gardanne
Gardanne

“ La baisse des dotations de l'Etat a une incidence sur les marchés publics locaux qui sont en chute libre. Il y a eu en moyenne une augmentation de 25% des effectifs ces dernières années dans les collectivités locales, donc la part de l'investissement se réduit à peau de chagrin. ”



Patrick Bédouet
Intermarché
Port-Saint-Louis-du-Rhône
Juge au TC

“ Il faut savoir qu'une entreprise qui a été fichée pour défaut de paiement ne peut plus avoir de marchés publics, Or c'est souvent les délais de paiement des collectivités locales elles-mêmes qui entraînent la chose. Si cette même entreprise a une part importante de son chiffre d'affaires sur ce type de marchés elle est irrémédiablement condamnée. Certaines entreprises locales ont perdu des marchés pour quelques dizaines d'euros de différence de prix au profit d'entreprises d'autres régions. D'autres PME renoncent à répondre en raison de la complexité des appels d'offres et des délais de paiement qui sont insupportables et mettent les entreprises en danger. Avec la métropole le risque c'est la perte de proximité, l'éloignement du centre de décision et donc à coup sûr sur les délais qui vont encore s'allonger. ”



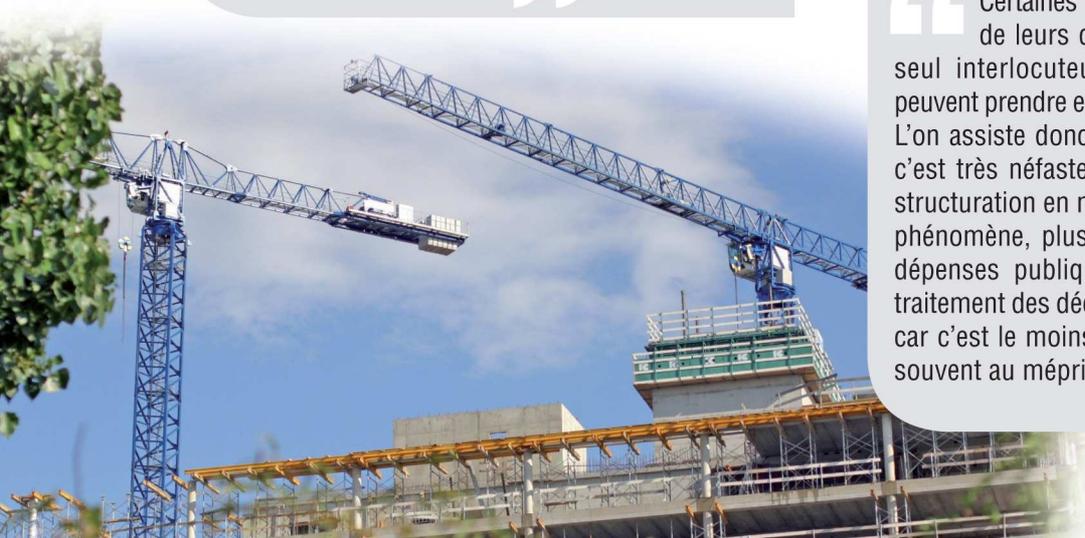
Guy Partage
Président de Vitropôle
Juge au TC

“ Les PME, il ne nous reste même plus les miettes, lorsque l'on intervient, on est souvent en 3e rang. On tente de se regrouper mais nous n'arrivons plus à faire de la marge sur ces marchés. Je connais une entreprise qui a investi suite à un appel d'offres, mais la commande a été décalée et elle a déposé le bilan. ”



Thierry Zarka
Sarp industries
Rognac

“ Certaines collectivités ont globalisé la gestion de leurs déchets divers pour n'avoir qu'un seul interlocuteur, mais seuls des spécialistes peuvent prendre en charge certains déchets toxiques. L'on assiste donc à un empilement des marges et c'est très néfaste pour les finances publiques. La structuration en métropole ne doit pas accentuer le phénomène, plus il y a de sous-traitants plus les dépenses publiques augmentent. En matière de traitement des déchets il y a en plus un effet pervers car c'est le moins disant qui l'emporte toujours et souvent au mépris de l'environnement. ”



N°7 Commande publique



Fabien Severy
LCEPC
Lançon-de-Provence

“ Je ne réponds plus aux appels d’offres publics. Il faut faire un chiffre d’affaires trois fois supérieur au montant de la commande. Pour la construction de logements sociaux, cette règle écarte donc toutes les PME. La réalité c’est qu’ils ne veulent que des grandes entreprises et que leurs délais de paiement mettent les PME en danger. ”



Mathieu Chave
Publicité Chave et associés
Salon de Provence

“ Les agents publics ne sont pas formés à rédiger ces documents et ont souvent l’habitude de travailler avec la même entreprise depuis des années. Ils n’ont pas la capacité de comparer la réalité des prestations entre plusieurs offres. ”



Bernard Lieutier
Version Jardin
Marseille

“ Nous réalisons 50% de notre chiffre d’affaires avec les marchés publics. Pour nous la complexité des documents administratifs est un vrai problème, cela nous prend énormément de temps. Les services juridiques des collectivités sont de plus en plus tatillons et prudents. ”



Frederic Moschetti
SMM Events
Aubagne

“ Nous souffrons souvent d’un manque d’interlocuteurs techniques compétents au sein des administrations lors des appels d’offres. Or, le critère prix représente souvent plus de 80% de la note qui nous sera attribuée et ce n’est donc pas la qualité d’une offre qui l’emporte mais simplement son niveau de prix. ”



Nathalie Reisinger
Icare
Aubagne

“ Nous répondons à 40 /60 appels d’offres par an. Il faut savoir que de nombreux marchés dépendent beaucoup du niveau relationnel que l’on entretient ou pas avec le donneur d’ordres et donc la connaissance en amont du dossier que certaines entreprises détiennent avant les autres. Répondre à un appel d’offres c’est au moins un jour de travail avec des marges qui doivent être de 5 à 10% si l’on veut gagner sa vie. ”



Lionel de Abreu
Nap tourisme
Aubagne

“ Je passe 70% de mon temps à répondre aux appels d’offres qui représentent 70% de mon CA. Nous devons investir deux à trois millions d’euros par an pour être capable de répondre. Je suis inquiet des conséquences que va entraîner la centralisation inéluctable de la décision avec l’avènement de la Métropole. Le risque d’exclusion des PME au profit de grands groupes par la massification des marchés est énorme. ”

« **N'oubliez pas les PME !** »

La massification des marchés que va induire la métropole ne doit pas se traduire par une exclusion des petites entreprises. La simplification des procédures, comme le respect des délais de paiement et l'augmentation du plafond des appels d'offres doivent être améliorés dans la cadre de la mise en place de la Métropole. Nous militons pour une véritable politique de la commande publique tenant compte des savoir-faire et des compétences locales.

Les 4 priorités des entrepreneurs

Respecter les délais de paiement tels que prévus par la loi LME et ne pas mettre en danger la trésorerie des entreprises par lenteur administrative. Ne pas exclure de la commande publique les entreprises faisant l'objet d'un signalement pour retards de paiement.

Augmenter le plafond des marchés pour laisser aux TPE /PME la possibilité d'intervenir sur simple consultation sans procédures lourdes d'appels d'offres publics.

Préserver les liens de proximité avec les conseils de territoire dans le recueil des besoins et dans la planification des investissements.

Simplifier les formalités et déclarations diverses pour réduire le temps consacré à la rédaction des réponses aux appels d'offres et augmenter le nombre et la périodicité des commissions des marchés.